AR CONTROLE DE LEGALITE : 037-351243076-20250620-CA200625_4-DE en date du 25/06/2025 ; REFERENCE ACTE : CA200625_4

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JUIN 2025

Présents

Madame GOBLET, Vice-Présidente de Tours Métropole Habitat

Madame BA-TALL, Monsieur BOILLE, Monsieur CHANDENIER, Madame DJABER, Monsieur GRATEAU, Monsieur MARTINS, Madame MERCIER, Monsieur MIRAULT, Monsieur MOURABIT, Madame QUINTON, et Madame ROCHER, Administrateurs.

Excusés

Monsieur DENIS, Président de Tours Métropole Habitat, qui avait donné pouvoir à Madame GOBLET, Vice-Présidente.

Madame BLUTEAU, qui avait donné pouvoir à Madame BA-TALL

Monsieur BRIMOU, dont le pouvoir a été attribué à Monsieur MARTINS

Madame LEMAURE, qui avait donné pouvoir à Monsieur CHANDENIER

Madame MOREAU,

Monsieur VALLET, qui avait donné pouvoir à Monsieur MOURABIT

Madame HOSTACHE, Secrétaire Générale de Tours Métropole Habitat,

Madame ROLLIN, Directrice Développement et Patrimoine de Tours Métropole Habitat,

Absents

Monsieur ARNOULD, Madame JOVENEAUX, Monsieur LECONTE, Madame MOSNIER, et Monsieur THOMAS.

Participaient également à cette séance

Monsieur SIMON, Directeur Général de Tours Métropole Habitat

Monsieur BACLE, Directeur Proximité de Tours Métropole Habitat,

Madame DROUET, Directrice des Ressources Humaines de Tours Métropole Habitat,

Madame LOISEAU, Directrice Finances-Comptabilité de Tours Métropole Habitat,

Madame VIVIER, Directrice Gestion Locative de Tours Métropole Habitat,

Monsieur VIEILLERIBIERE, Chef du Pôle SPuRLo à la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités d'Indre-et-Loire.

Madame JEANDROT, Cheffe de l'Unité PHRU à la Direction Départementale des Territoires,

Madame KERMORGANT, Commissaire aux Comptes de Tours Métropole Habitat

Madame FROMIAU, Secrétaire du CSE de Tours Métropole Habitat

Présidence de Madame GOBLET, Vice-Présidente

AR CONTROLE DE LEGALITE : 037-351243076-20250620-CA200625_4-DE en date du 25/06/2025 ; REFERENCE ACTE : CA200625_4

ACTIONS MENEES PAR LE DSU DANS LE CADRE DE L'ABATTEMENT TFPB: INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(G/108)

Le Directeur Général indique au Conseil d'Administration qu'en l'absence de la Secrétaire Générale, qui connait précisément ce dossier, ce point est retiré de l'Ordre du Jour.

Il est reporté à l'Ordre du Jour de la séance du Conseil d'Administration du 19 septembre 2025.

POUR EXTRAIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20/06/2025 CERTIFIE CONFORME ET EXECUTOIRE,

> LE DIRECTEUR GENERAL, Grégoire SIMON

